



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215904897-20221209-ARRETE0912_22-DE

Délégation du Conseil Municipal au Maire
Article L 2122-22 du CGCT

Demande de subvention

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation au Maire au titre de l'article L 2122 -22 du CGCT,

Vu le projet de création d'une Micro-Folie et la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2022,

Vu le dispositif régional PACI2.0 – Axe 3 – Vitalité des territoires et relations aux habitants,

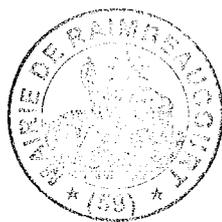
Considérant que ce projet peut être soutenu financièrement par la Région Hauts-de-France et qu'une demande de subvention peut être sollicitée,

ARRETE

Article 1 : Pour le projet de création d'une Micro-Folie, une subvention est sollicitée auprès de la Région Hauts-de-France au titre du dispositif PACI2.0 et un dossier sera déposé.

Article 2 : Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 3 : La présente décision sera adressée à M. le Sous-préfet de Douai et insérée dans le registre des délibérations.



Fait à Raimbeaucourt,
Le 09 décembre 2022
Le Maire,

Alain MENJON

Publié sur le site Internet de la commune
le 12 décembre 2022